

Coopération décentralisée - Douroula (Burkina Faso) - Attribution de subventions

M. l'Adjoint MAIRE, Rapporteur : Durant l'année 2003, plusieurs acteurs-partenaires de la coopération décentralisée menée à Douroula au Burkina Faso vont réaliser des projets qui leur sont propres, mais qui méritent de recevoir un soutien de la Ville de Besançon.

Sur le plan chronologique, c'est d'abord le Comité de Jumelage du Canton d'Arbois qui est intervenu durant l'été avec un chantier de jeunes, puis l'Association Afriq'Energies - Lycée des Gravieres Blancs lui succédera en octobre-novembre pour un chantier de jeunes également et enfin l'Association Besançon-Douroula enverra l'un des ses membres, technicien en maintenance, afin de former des jeunes pour une durée de 6 à 8 mois à compter de novembre.

La Commission Municipale Coopération Décentralisée - Enseignement Supérieur ayant émis un avis favorable lors de sa réunion du 24 juin 2003, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention de :

- 1 000 € au Comité de Jumelage du Canton d'Arbois pour les travaux en matière d'environnement (reboisement de 2 ha et création d'un espace vert), dans le domaine scolaire (réfection des peintures de salles dans l'école de Douroula et de tableaux scolaires) et en matière de santé (acquisition d'un véhicule 4 x 4 aménagé en ambulance pour répondre aux besoins exprimés depuis de longues années) réalisés durant le chantier de jeunes qui s'est déroulé fin juillet - début août 2003,

- 5 000 € à l'Association Afriq'Energies - Lycée des Gravieres Blancs pour la construction du module central du nouveau marché de Douroula et pour l'aménagement des abords de forage situé à proximité. Ces deux chantiers que la Ville est appelée à soutenir financièrement s'ajoutent aux autres projets qui seront réalisés en 2003 par cette équipe de jeunes et d'adultes bénévoles, dans le domaine de la santé, de l'archéologie (avec l'étude de faisabilité du projet de protections d'un site archéologique), de la salubrité (déchets ménagers), de l'environnement (fours solaires et cuisson collective dans un four banal) et de l'éducation scolaire,

- 980 € à l'Association Besançon-Douroula dont l'un de ses membres, Claude VIPREY, technicien en maintenance, prendra une année sabbatique afin de consacrer 6 à 8 mois, bénévolement, à la réalisation de travaux et à la formation de jeunes au travail du bois, à la soudure, à la mécanique, à l'électricité solaire, au maraîchage, etc. Cette somme représenterait la participation de la Ville de Besançon aux frais engagés par l'association pour cette action.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 6 980 € sera imputée sur les crédits inscrits au BP 2003, chapitre 92.04.6574.95070 CS 400 qu'il conviendra d'abonder par un virement de 1 524 € prélevé au chapitre 92.04.6068.95070 CS 400.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter cette proposition de subventions.

Récépissé préfectoral du 6 octobre 2003.